



JUILLET 2025

L'UNSA CD21 écrit au Président !

Suite à la tenue de la dernière session départementale, le 16 juin dernier, validant l'allocation forfaitaire de télétravail à la Maison Départementale de l'Enfance (MDE), l'UNSA CD21 a décidé d'interpeller le Président sur ce point, mais également sur les dernières orientations en matière de gestion RH au sein de la collectivité.

Vous trouverez donc, ci-après, le courrier adressé au Président le 30 juin dernier.

Toute l'équipe du syndicat UNSA CD21 reste à votre disposition pour échanger sur ces sujets.

Bonne lecture !



Syndicat UNSA CD21

Monsieur le Président
du Conseil Départemental de la Côte-d'Or
Hôtel du Département
53 bis Rue de la Préfecture
210135 DIJON

Dijon, le 30 juin 2025

Monsieur le Président,

Le syndicat UNSA CD21 souhaite attirer votre attention sur plusieurs points importants concernant la gestion des droits et des conditions de travail des agents du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, dans un esprit de dialogue social constructif et respectueux.

Tout d'abord, nous avons appris qu'un rapport relatif à la mise en place de l'allocation forfaitaire du télétravail pour les agents relevant de la Fonction Publique Hospitalière de la Maison départementale de l'Enfance (MDE) a été présenté lors de la session départementale du 16 juin dernier. Or, conformément au Décret n°2021-1123 du 21 août 2021, le versement de cette allocation est devenu obligatoire pour deux versants de la Fonction Publique, à savoir l'État et la Fonction Publique Hospitalière. Le Conseil Départemental n'avait donc pas d'autre choix que d'appliquer ces dispositions. Il est à noter que, même si ce décret laisse une certaine liberté d'attribution aux collectivités, il ne leur en interdit pas la mise en œuvre. Il est regrettable que cette allocation ne soit effective qu'après près de quatre ans de l'entrée en vigueur de ce dispositif, ce qui soulève légitimement la question d'une rétroactivité pour nos collègues de la MDE relevant de la Fonction Publique Hospitalière.

Nous vous rappelons que dès 2021, le syndicat UNSA CD21 vous avait sollicité pour la mise en place de cette allocation au bénéfice des agents du Département relevant de la Fonction Publique Territoriale. À l'époque, votre Directeur Général des Services n'avait pas souhaité donner suite à cette demande, invoquant le risque d'inégalités entre agents télétravailleurs et agents non télétravailleurs. Cependant, la décision récente de ne réserver cette allocation qu'aux agents de la MDE relevant de la Fonction Publique Hospitalière crée aujourd'hui une situation d'inégalité supplémentaire. En effet, la MDE comprend également des agents territoriaux, qui, travaillant dans le même service, pourraient se sentir traités de manière inéquitable. Cette différenciation, motivée par l'appartenance à une catégorie statutaire, risque d'accroître le sentiment d'injustice et de dévalorisation parmi les agents, et de nuire à la cohésion et à la motivation au sein de la collectivité.

.../...

Syndicat UNSA CD21 - 19 Rue Ferdinand de Lesseps - 21000 DIJON

Nous vous demandons donc, dans un souci d'équité et de respect du dialogue social, d'envisager l'attribution de cette allocation forfaitaire à l'ensemble des agents télétravailleurs de la collectivité, sans distinction de statut, afin de préserver un climat de confiance et de reconnaissance mutuelle.

Par ailleurs, l'UNSA a récemment organisé, le 20 mai dernier, une conférence-débat sur la maîtrise de l'intégration de l'Intelligence Artificielle dans la fonction publique. La crainte d'une déshumanisation des métiers et du service public est forte, et il est essentiel de rappeler que l'IA ne peut en aucun cas remplacer le jugement humain et l'empathie, qualités fondamentales pour la qualité du service rendu. La collectivité a d'ailleurs annoncé engager une analyse des postes pour identifier les tâches susceptibles d'être automatisées. Si cette démarche vise à optimiser les ressources et à améliorer le service aux usagers, elle soulève également des enjeux importants quant à l'impact sur les conditions de travail des agents. L'intégration de l'IA doit se faire dans un cadre transparent, en associant étroitement les partenaires sociaux, afin d'assurer une réflexion collective sur ses implications.

Nous demandons donc la création rapide d'un groupe de travail dédié à l'impact de l'Intelligence Artificielle dans notre collectivité, afin d'assurer une démarche équilibrée, respectueuse des droits et du bien-être des agents.

Enfin, l'UNSA CD21 souhaite renouveler sa demande de rencontre avec vous, dans un esprit de dialogue constructif et respectueux, afin d'échanger sur les orientations et décisions récemment prises. Nous souhaitons notamment aborder les enjeux liés à l'organisation des services et au cadre de travail des agents.

Il nous semble important de souligner que les récentes orientations concernant la gestion de la masse salariale, notamment le non-remplacement de certains postes ou le redéploiement de missions sur les effectifs, commencent à engendrer des difficultés pour plusieurs équipes. Ces tensions se font particulièrement sentir dans le secteur social, mais également dans d'autres secteurs où les agents rencontrent des obstacles pour assurer leurs missions dans des conditions optimales.

La suppression d'une quarantaine de postes, annoncée lors de différentes réunions de direction, doit être formellement officialisée afin d'assurer une transparence et une communication claire auprès de l'ensemble des agents concernés et de poursuivre un dialogue social constructif et éclairé.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à ces demandes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

Karine MILLE
Secrétaire Générale

NOUS CONTACTER

► par téléphone : Peggy au 03.80.63.32.95
Sébastien au 03.80.63.32.03

► par mail : unsa.territoriaux21@gmail.com

► nous rendre visite : nos bureaux sont situés au parking Gagnereau (19 Rue Ferdinand de Lesseps - rdc et 1er étage)

TOUTE L'ACTU SUR LE SITE INTERNET DE L'UNSA CD21
Pensez à vous abonner !

